

**C H A M P A G N E - S U R - L O U E**



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 DECEMBRE 2025**

**Présents :** M-Christine PAILLOT, Jean-Baptiste VOINOT- Jean-Noël COTE, Sylviane BERNISSON, Maryline COLMAGNE, Jacques GASNER, Pascal GRABY, Michel HUGOT, Dominique MARTEAU

**Absent/excusé :** Michel HUGOT ; Agnès CAILLET (*procuration MC PAILLOT*)

**Secrétaire de séance :** J-N COTE

**1. APPROBATION DU PV DU PRECEDENT CONSEIL**

**2. ONF : TRAVAUX SYLVICOLES**

**2.1 PROGRAMMATION DE L'ETAT DE L'ASSIETTE (*selon programme d'aménagement forestier*)**

Comme chaque année, l'état d'assiette est défini pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, tout en préservant la biodiversité et le patrimoine forestier, générant finalement des recettes pour la commune.

Pour l'année 2025/2026, proposition est faite par l'ONF de procéder à des coupes nécessaires sur les parcelles composées essentiellement de feuillus : de **1 à 5** (coupes sanitaires) et sur la **29p** (coupe de préparation)

Après présentation de cette proposition, le conseil municipal après en avoir délibéré, donne pouvoir au Maire, à l'unanimité, pour effectuer les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations.

**Délibération 25 - 2025**

**2.2 AFFOUAGE 2025-2026 :**

En complément de la délibération de l'état d'assiette, le conseil municipal s'est positionné sur la dévolution et la destination des coupes proposées par l'ONF en tenant compte de l'aménagement en vigueur et du programme des coupes.

- Accepte que le produit des coupes de la parcelles **21** soit réparti entre les affouagistes qui seront inscrits.
- Désigne les garants ci-après : GRABY Pascal ; COTE Jean-Noël ; BOISSON Fabrice
- Note que le volume total, estimé aux environs de 100 stères sera réparti en lots d'environ 20 stères (maximum 30 stères) et attribué par tirage au sort.
- Fixe le montant de la taxe d'affouage à 65€ / affouagiste
  - La Période d'inscription des affouagistes est ouverte du **1<sup>er</sup> octobre au 30 novembre 2026** en Mairie
  - Délai d'exploitation est fixé au **15-04-2026**
  - Date d'enlèvement est fixée au **15-09-2026**
  - Selon le règlement habituel : Obligation de présenter l'attestation Responsabilité Civile en cours de validité et au nom de l'affouagiste ainsi que le règlement dûment signé par chaque affouagiste inscrit.

**Délibération 26 - 2025**

**QUART D'INVESTISSEMENT 2025**

Jusqu'à l'adoption du budget 2026 l'autorisation des membres du conseil municipal est requise pour mandater les dépenses de la section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025, voté en date du 12-02-2025

Crédits votés au BP 2025	Quart
Chapitre 21 – IMMO Corporelles (bâtiments, Voirie)	101 020,23 €

Après prise en compte des éléments avancés ci-dessus, le conseil municipal en a délibéré et autorisé, à l'unanimité, le maire à mandater les dépenses afférentes à la section d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2025, dans l'attente du vote du budget 2026

**Délibération - 23-2025**

## **4 - QUESTIONS DIVERSES :**

### **4.1 – PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

En septembre 2009 : installation des panneaux photovoltaïques sur le toit de la Mairie

- représente un investissement permettant d'allier rentabilité et intérêt environnemental devant permettre une production d'énergie électrique et dans le même temps de minimiser la facture d'électricité .

*Nul ne peut nier que l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture est une façon d'agir concrètement pour la transition énergétique, s'agissant d'une énergie renouvelable provenant d'une source naturelle.* Projet vertueux

- Au fil du temps, nous nous sommes aperçus que la fourniture d'énergie des panneaux solaires faiblissait, occasionnant une perte de rentabilité. Afin d'en connaître la cause, nous avons procédé à expertise, puis au remplacement de l'onduleur devisé à 1 600 € TTC devant prolonger la durée des panneaux solaires. Mais cette opération n'a pas été convaincante.

#### ETUDE DE FINANCEMENT EMPRUNT/REPLACEMENT PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES

Lors du vote du budget primitif, le remplacement des panneaux photovoltaïques n'était pas prévu. Afin de préserver une trésorerie saine, le recours à l'emprunt s'est avéré nécessaire pour le remplacement de ces panneaux devenus inopérants et improductifs.

Un emprunt à hauteur de 25 000 € a donc été nécessaire et a permis leurs changements en juin

Cette opération est une réussite compte tenu des relevés de production enregistrés depuis juin 2025, en nette progression.

### **4.2 BILAN CAMPING**

Monsieur RUCCO gérant de la Société R2 Camping a présenté le bilan provisoire retraçant l'activité de la saison passée, il en ressort un bilan positif, supérieur à 15 000 €.

Ainsi, conformément à la convention d'exploitation approuvée par délibération D13/2023, la commune demande le versement de la redevance annuelle de 1 500 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents approuve la demande de redevance de 1 500 €, le titre correspondant sera émis.

**Délibération 27- 2025**

### **4.3 - FACTURATION EDF**

**Petit rappel** : Au printemps 2021, la Société R2 Camping a repris la gestion du Camping de la Louve. Afin de permettre son exploitation rapidement, le compteur référencé par EDF Collectivité est resté au nom de la commune, lui permettant de bénéficier d'un contrat collectivité - Tarif bleu

La saison 2025 étant à présent achevée, il convient de procéder à la régularisation des comptes en facturant le montant des frais d'électricité incomptant à la Société R2 Camping.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité approuve la facturation d'électricité à hauteur de **1417,99 €**. En conséquence, un titre sera émis pour le montant correspondant et sera adressé à la Société R2 Camping.

**Délibération 28- 2025**

### **4.4 – PROGRAMMATION DU FESTIVAL DES SEMEURS**

Organisation en lien avec le Service Culturel de la Communauté de Communes du Val d'Amour, les membres du Conseil Municipal et du Comité des Fêtes, auront le plaisir et la joie d'accueillir cette édition sur 2 jours : les 12 et 13 juin 2026

L'évènement s'inscrit dans la suite logique des rencontres théâtrales du Val d'Amour organisées précédemment, avec pour objectif de proposer sur le devant de la scène toutes les formes de théâtre et créer un lieu rencontres dans une atmosphère à la fois bucolique, conviviale et festive, désormais tous les 2 ans.

### **4.5 – DECISION MODIFICATIVE**

A la demande du trésorier de régulariser une écriture comptable, en prenant une délibération appelée décision modificative rattachée au conseil précédent.

Afin de procéder au paiement du solde des travaux de voirie, une décision modificative d'un virement de 1 000€ en Section d'investissement au chapitre 21. Grâce à un transfert entre lignes budgétaires.

Après délibération, le conseil donne son approbation à l'unanimité

**DM 2- 2025**

#### **4.5 – ECLAIRAGE PUBLIC**

Pour faire suite au renouvellement de la convention liée au Service de Maintenance Elum, (*Délib. D14-2025*), le Pôle de Gestion Patrimoniale et énergétique du SIDEC a procédé : en date du 28 octobre 2025 à la visite prise en charge de ce renouvellement.

Lors de cette réunion, nous avons évoqué les discussions récurrentes autour de la problématique suscitée par les horaires d'extinction de l'éclairage public, devant tenir compte des paramètres ci-dessous :

- à la fois la sécurité des administrés,
- contenir les dépenses énergétiques
- et préserver la pollution nocturne conformément à la charte « Eclairons Juste le Jura »

En conséquence,

- Il a été évoqué de modifier progressivement, l'intensité de la lumière sur les points lumineux, sans aller jusqu'à l'arrêt total
- Pour se faire, il y a lieu d'intervenir sur chaque point lumineux,

Si nous allons dans cette direction, nous pourrions profiter de la maintenance préventive qui diminuerait le coût de l'opération. (nous sommes en attente de devis) Affaire à suivre.

#### **4.6 – PROBLEMES DE VANDALISME**

Des constats d'épisodes de vandalisme deviennent de plus en plus récurrents, sur la commune. Les derniers faits en date sont les suivants :

- Radar vandalisé en mai dernier a dû être changé (*remis en fonction en septembre*)
- Peinture/Tags constatés sur la route, les panneaux indicateurs, notamment sur la rue du Pavé
- Ainsi que sur les panneaux affichages Mairie : Couleur : Blanc, Rouge, Bleu puis Jaune
- Agissements perpétrés principalement de nuit
- Vol de plaques Télécom : rue du Pavé et au niveau de la Croix de Mission (plaqué/ fibre)
- Dans la nuit de Lundi à Mardi dernier : véhicule s'est « invité » dans le pré d'une propriété privée, occupé par des chevaux . Constat de gendarmerie, enquête etc... enlèvement du véhicule....

Ces manifestations de vandalisme gratuit engendrent des coûts pour la collectivité, des nuisances pour l'environnement et de l'incompréhension et l'insécurité pour les administrés. Nous devons tous être vigilants.

En conséquence, afin de rassurer les administrés, l'éclairage public reste allumé toute la nuit.

#### **4.7 – MUR D'ENCEINTE DU CIMETIERE (partie gauche)**

En début de semaine, constat de l'éboulement d'une partie du mur d'enceinte, latéral gauche du cimetière. Se rapprocher d'entreprises de maçonnerie pour établir dans un premier temps des devis pour la réfection.

Les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à : 19h 30

**Prochain Conseil Municipal : prévu le : mercredi 11 février 2026 à 18h 30**



